



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/WG-RI/4/L.7
11 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIAL
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION
Quatrième réunion
Montréal, 7-11 mai 2012
Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Projet de recommandation proposée par le président

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention

1. *Exprime sa gratitude* aux gouvernements de l'Équateur, du Japon, de la Suède, de la Norvège et de l'Inde pour avoir conjointement accueilli, avec le Secrétariat, le séminaire de dialogue informel sur l'augmentation du financement de la diversité biologique qui a eu lieu du 6 au 9 mars 2012 à Quito, en Équateur, et prend note du résumé du dialogue élaboré par le coprésident (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/9);
2. *Exprime sa gratitude* aux gouvernements de la Finlande et du Royaume-Uni pour avoir entrepris des recherches sur l'évaluation des indicateurs adoptés pour la mise en oeuvre de la stratégie sur la mobilisation des ressources de la Convention sur la diversité biologique : une étude de délimitation de l'étendue (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/8);
3. *Prenant note* des exposés reçus sur l'examen de la mise en oeuvre des objectifs 2, 5, 7, 6 et 8 de la Stratégie de mobilisation des ressources et des exemples de tendances positives dans la prise de mesures pour mobiliser de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires pour la diversité biologique présentés dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/16;
4. *Rappelant* la décision X/3 et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, *réitérant* la nécessité de mobiliser des ressources (financières, humaines et techniques) de toutes les sources, en équilibre avec la mise en oeuvre efficace du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et *soulignant* la nécessité de pousser plus loin l'examen de l'établissement de la valeur des ressources mobilisées par rapport aux résultats obtenus pour la diversité biologique;
6. *Prie* le Secrétaire exécutif de préparer le développement plus poussé du cadre de communication provisoire et *invite* les Parties à utiliser le cadre de communication provisoire

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

(UNEP/CBD/WG-RI/4/6/Add.1) en tant que cadre souple provisoire pour la surveillance des ressources mobilisées pour la diversité biologique nationale et internationale, en l'adaptant aux besoins et circonstances nationaux, selon qu'il convient, à prendre appui sur ce cadre souple dans le cadre de la surveillance nationale, y compris la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et à fournir l'information au Secrétaire exécutif avant la fin du mois de juin 2012;

7. *Invite* les Parties à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures et des initiatives concrètes afin d'améliorer considérablement les flux de financement internationaux et le financement national pour la diversité biologique;

8. Conformément à la stratégie de mobilisation de ressources (décision IX/11), *encourage* les Parties à développer des stratégies de mobilisation des ressources propres aux pays, selon qu'il convient, comprenant une évaluation des besoins, dans le cadre de leur stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés, en priorité, et si possible, de les achever avant la fin juin 2012 afin de favoriser la prise d'une décision éclairée sur la mobilisation des ressources à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif d'entreprendre les activités suivantes aux fins d'examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties :

a) *Étudier* la nécessité et la possibilité de créer un portail financier sur la diversité biologique, complété par d'autres moyens (qui n'exigent pas une connexion Internet haute vitesse), afin d'offrir aux Parties une passerelle à l'information sur :

- (i) Le mécanisme de financement de la Convention;
- (ii) La mobilisation de nouvelles ressources financières, conformément à l'article 20, auprès de sources publiques et privées et de nouveaux mécanismes de financement innovateurs;
- (iii) Les conditions habilitantes pour augmenter à l'échelle le financement de la diversité biologique;
- (iv) De plus vastes choix de mobilisation des ressources

b) *Collaborer* avec les équipes d'experts, tels que le groupe d'experts de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources, selon qu'il convient, afin de préparer des propositions pour combler les écarts de financement pour chacun des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en utilisant les sources de financement qui conviennent le mieux tout en tenant compte des synergies;

c) *Organiser* des ateliers régionaux et d'experts, selon qu'il convient et dans les limites des ressources disponibles, afin d'aider les Parties à étudier tous les aspects des mécanismes de financement compétents, dont des principes directeurs et des garanties, et à recueillir de l'information et à échanger des expériences nationales sur l'utilisation du cadre de communication souple;

d) Rappelant le paragraphe 8 h) de la décision X/3, *compiler et regrouper* les données fournies par les Parties par le biais du cadre de communication provisoire et les présenter aux fins d'examen par les Parties à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

e) Terminer l'examen de l'application des objectifs 2, 5, 7, 6 et 8 de la stratégie de mobilisation des ressources, à partir de l'information fournie par les Parties et les autres parties prenantes à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, et autres sources de données pertinentes;

f) *Préparer* un rapport de synthèse, en tenant compte des exposés reçus en réponse au paragraphe 8 c) de la décision X/3, et autres sources d'information selon qu'il convient, telles que le séminaire de dialogue informel sur l'augmentation du financement de la diversité biologique qui a eu lieu à Quito, en Équateur, du 6 au 9 mars 2012, et l'atelier sur les mécanismes de financement de la diversité biologique tenu à Montréal, au Canada, le 12 mai 2012, aux fins d'examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

Le Groupe de travail pourrait aussi recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa onzième réunion, une décision dans ce sens :

La Conférence des Parties

1. *Se réjouit* de la collaboration entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Fonds pour l'environnement mondial pour l'organisation d'une série d'ateliers infrarégionaux sur la mobilisation des ressources et *exprime sa gratitude* à l'Union européenne, au Japon, aux Pays-Bas et à l'Espagne pour leur généreuse contribution financière à ces ateliers :

2. *Reconnaissant* que la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention sur la diversité biologique exige l'examen de tous les aspects des nouveaux mécanismes de financement innovateurs à tous les niveaux afin d'augmenter le soutien financier aux trois objectifs de la Convention et que certains de ces mécanismes sont déjà utilisés, et *rappelant* la décision X/3, *réitère* que tout nouveau mécanisme de financement innovateur constitue un ajout et ne remplace pas le mécanisme de financement établi à l'article 21 de la Convention;

3. *Encourage* les Parties à effectuer une cartographie/analyse institutionnelle englobant toutes les sources possibles de ressources lors de l'élaboration de stratégies nationales de mobilisation des ressources dans le cadre de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

4. *[Encourage* les Parties à prendre en compte les [premières conclusions] [recommandations] du groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique lors de l'étude des sources possibles de ressources et des mécanismes de financement;]

5. *[Prend note du] [Accueille le] [Adopte le] cadre de communication provisoire et l'orientation sur la méthode et l'application (UNEP/CBD/WG-RI/4/6/Add.1) en tant que cadre de travail souple et provisoire pour établir des rapports et assurer la surveillance des ressources mobilisées pour la diversité biologique nationale et internationale, et invite* les Parties à prendre appui sur ce cadre de travail souple à l'échelle nationale dans le cadre de la surveillance, y compris la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, selon qu'il convient, et de faire rapport des succès et des obstacles rencontrés dans l'établissement des rapports et la surveillance des ressources mobilisées pour la diversité biologique à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention;

6. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à présenter de l'information sur l'utilisation du cadre de communication provisoire adopté à la onzième réunion de la Conférence des Parties [et l'utilisation de la moyenne du financement pour la diversité biologique des années 2006-2010 ou d'une seule année au cours de cette période comme valeur de référence provisoire] avant la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention et à temps pour leur examen par le Groupe de travail;

7. *Prie* le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention de poursuivre l'examen du cadre de communication provisoire à sa

cinquième réunion en s'appuyant sur les informations fournies par les Parties sur son utilisation, les besoins de financement, les écarts et les priorités;

8. *Invite* les Parties, les agences et les autres institutions compétentes, y compris le mécanisme de financement de la Convention, à [continuer à] allouer des fonds [supplémentaires] afin d'encourager une meilleure participation au processus d'établissement de rapports;

9. Tenant compte du paragraphe 9 c) de la décision X/3, *invite* les Parties et les organisations partenaires compétentes à examiner le rôle qu'elles jouent dans la création de conditions habilitantes, pour les secteurs public et privé, au soutien des objectifs de la Convention et de ses deux protocoles, et à présenter l'information sur leurs expérience au Secrétaire exécutif (voir aussi UNEP/CBD/WG-RI/4/9);

10. *Invite* les Parties à examiner les avis et les informations techniques de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur les mesures d'encouragement contenus dans la recommandation XVI/14;

12. *Rappelant* le paragraphe 6 de la décision IX/11, *invite* les Parties, selon qu'il convient, à appuyer les pays en développement et les pays à économie en transition dans l'amélioration de leur capacités nationales en matière d'administration et de gestion, afin d'accroître l'efficacité et la durabilité des flux de financement internationaux et nationaux;

13. *Encourage* les Parties à intégrer des stratégies nationales de mobilisation des ressources, dont les évaluations des besoins existantes, au processus décisionnel relatif à leurs objectifs de financement, afin de combler l'écart de financement dans les meilleurs délais;

13. Exhorte les Parties à examiner toutes les ressources et moyens possibles qui peuvent aider à atteindre le niveau d'allocation de ressources nécessaire conformément à l'article 20 et dans le respect de la décision X/3;

14. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Faire rapport sur l'état de l'application des paragraphes 8 d) et 12 de la décision X/3 à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention;

b) Développer des orientations et des outils de formation supplémentaires afin d'aider les Parties à fournir les données nécessaires à l'application, la révision et l'évaluation des indicateurs de mobilisation des ressources financières;

c) D'élaborer une orientation supplémentaire afin que les Parties appliquent les indicateurs à l'échelle nationale et infranationale, et d'entreprendre une évaluation du cadre de travail des indicateurs à partir des expériences vécues par les Parties.
